



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2022-10-D-27-fr-1

Orig. : FR

Décisions du Conseil d'inspection secondaire

Réunion des 10 et 11 octobre 2022 – Hybride

Approuvées par la voie de la Procédure écrite N°2022/55 le 25 novembre 2022¹

¹ Document réf: 2022-10-D-26-fr-2

III. POINTS

III.C. BACCALAUREAT EUROPEEN

3. Assurance qualité des épreuves écrites et orales du Baccalauréat européen 2022 – Rapport des Inspecteurs – PPT – L. DAMKJAER

Le C.I.S. approuve le document.

7. Critères des Ecoles européennes pour l'évaluation des épreuves orales du Baccalauréat 2023 – 2022-09-D-46-en-1 – L. DAMKJAER – M. WOLFF

L'attention du C.I.S est attirée sur le fait que certaines matières n'ont pas encore révisé leurs critères pour l'évaluation des épreuves orales du Bac 2023. Les inspecteurs responsables sont invités à envoyer ces critères, le cas échéant, à l'Unité Baccalauréat européen afin de pouvoir finaliser d'ici fin octobre le processus de vérification par le GT Assurance Qualité et finaliser le document pour son approbation finale.

Une P.E. accélérée sera envoyée début novembre pour une entrée en vigueur immédiate pour le B.E. 2023. Le document approuvé sera transmis au C.S. pour son information.

8. Liste des examinateurs externes et des membres des diverses commissions pour le choix des questions d'examen du Baccalauréat européen 2023 - 2022-09-D-9-en-1– E. RUDOMINO

Le C.I.S. approuve la liste des examinateurs externes et des membres des différents comités chargés de choisir les questions de l'examen du Baccalauréat européen 2023. Si les inspecteurs doivent demander des modifications de cette liste, ils sont invités à contacter l'Unité du Baccalauréat européen comme indiqué dans le document (es-baccalaureate@eursc.eu).

L'unité E.B informera les experts qu'ils ont été sélectionnés et les examinateurs seront informés au printemps prochain.